

1. Généralités

Sauf conventions spéciales et écrites, toute commande entraîne de plein droit de la part du Client son adhésion à nos conditions générales de vente, ci-après définies, nonobstant toute stipulation contraire figurant à ses propres conditions générales d'achat. Les commandes ne nous engagent qu'après confirmation écrite de notre part. De même, notre société ne saurait être engagée par les erreurs éventuelles d'impression qui pourraient se glisser dans nos catalogues. Les données de nos clients sont mémorisées et traitées par notre informatique dans la mesure où ceci est nécessaire au bon déroulement de nos relations d'affaires.

2. Délai de livraison

Les dates d'expédition ne sont données qu'à titre indicatif.

Les retards éventuels ne pourraient en aucun cas justifier une annulation, même partielle, de la commande.

3. Emballage et transport

En l'absence d'instructions spéciales, le matériel est emballé au mieux des intérêts du Client et voyage aux risques et périls du destinataire. A réception, le matériel doit être contrôlé par le destinataire. En cas d'avarie, les réserves doivent être immédiatement notifiées au transporteur.

4. Facturation

Nos marchandises sont facturées selon les prix de nos tarifs en vigueur à la date de livraison ou selon les prix indiqués par devis préalable à la commande. Minimum de facturation 25,00 € H.T., départ Chatou (78).

5. Conditions de paiement

Pour tout nouveau Client ainsi que pour les commandes spécifiques, un acompte de 50 % est demandé à la commande. Autrement le contrat détermine les conditions de paiement. Le montant à régler et la date de paiement sont indiqués sur la facture. Un règlement à date anticipée générera un escompte de 2 % pour un paiement sous huitaine.

En application de la loi 92-1442 du 31.12.1992, une pénalité de retard basée sur 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur par mois sera appliquée en cas de retard de paiement. Cette pénalité est calculée sur l'intégralité des sommes restant dues. Elle court à compter de la date d'échéance du prix du matériel livré jusqu'à son paiement total.

6. Garantie

A l'exception des pièces d'usure, notre matériel est garanti contre tout vice de fabrication pour une durée de douze (12) mois date de livraison, sauf conditions spéciales. La garantie est conditionnée au retour en nos établissements en port payé du sous-ensemble défectueux et est limitée au remplacement des pièces reconnues défectueuses. Ceci ne peut entraîner de prolongation de garantie ni ouvrir droit à la pénalité ou indemnité quelconque, notamment pour frais de main d'oeuvre, dommages ou pertes d'exploitation. Bien entendu, la garantie ne peut être invoquée pour toute avarie ayant une origine indépendante de notre société : installation incorrecte, non-respect de nos propres modes d'emploi ou des règles de l'art courantes, utilisation ou entretien défectueux.

7. Retour du matériel neuf

Si du matériel neuf nous était retourné pour un motif ne nous incombant pas, nous sommes en droit absolu de ne pas l'accepter. A titre exceptionnel, le matériel pourrait être repris (retour port payé) avec minoration en fonction de son état.

8. Réserve de propriété

De convention expresse, les marchandises fournies resteront notre propriété jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Cette disposition ne fait pas obstacle au transfert à l'acheteur des risques de perte et de détérioration des biens vendus, lors de la réalisation de la vente.

9. Impôts et taxes divers

Les prix à l'exportation n'incluent pas les droits d'importation et les taxes locales applicables au pays de destination.

9. Litiges – Compétences – Droits applicable

En cas de contestation, le tribunal de commerce de Versailles (78) sera seul compétent, nonobstant toute clause contraire stipulée sur la commande ou la correspondance de notre Clientèle.

Edition : Janvier 2010